

**PROJET D'APPUI AUX IRRIGANTS ET AUX SERVICES AUX IRRIGANTS
ASIRRI : COMPOSANTE MALI : IRAM ET FARANFASI SO**
Financement Agence Française de Développement / AFD-FISONG

RAPPORT DE MISSION

Mission de suivi et d'appui programmatique
auprès de la Fédération Faranfasi so :
évaluation des services 2010 et formulation
de l'offre de services 2011

Amos Keita
Christophe Rigourd

Février 2011



CUDES / KIDES



Le Projet d'Appui aux Irrigants et aux Services aux Irrigants ASIrri est une initiative conjointe de partenaires du développement du Nord et du Sud, AVSF, CEDAC, CUDES, CROSE, Faranfasi so, FONHADI, GRET et IRAM. Le projet est financé par l'AFD via la FISONG.

D'une durée de trois ans, ASIrri vise les objectifs suivants.

Objectif général : Assurer la gestion des systèmes irrigués et leur optimisation pour la production agricole par la pérennisation des associations d'irrigants et des dispositifs d'appui et de services.

Objectif spécifique : Elaborer, tester et favoriser la pérennisation des modes d'accompagnement et de prestation de services aux irrigants pour une exploitation durable des zones irriguées, dans trois contextes nationaux diversifiés : Haïti, Cambodge, Mali, en profitant des différences d'expériences entre site pour maximiser les échanges et le co-apprentissage, et la capitalisation.

Le chef de file du groupement est l'IRAM, chaque composante ayant une maîtrise d'œuvre propre :

Composante 1	Cambodge :	GRET et CEDAC
Composante 2	Haïti :	AVSF et CUDES/CROSE
Composante 3	Mali :	IRAM et Faranfasi so
Composante 4	Transversale :	IRAM

Ce rapport n'engage que ses auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme le point de vue des différents partenaires du projet ASIrri (AVSF, CEDAC, CUDES, CROSE, Faranfasi so, FONHADI, GRET et IRAM) ni de l'AFD.

• **iram Paris** (siège social)

49, rue de la Glacière • 75013 Paris • France

Tél. : 33 (0)1 44 08 67 67 • Fax : 33 (0)1 43 31 66 31

iram@iram-fr.org • www.iram-fr.org

• **iram Montpellier**

Parc scientifique Agropolis • Bâtiment 3

34980 Montferrier sur Lez • France

Tél. : 33 (0)4 99 23 24 67 • Fax : 33 (0)4 99 23 24 68

Sommaire

SOMMAIRE	3
LISTE DES ABREVIATIONS	4
1. RESUME EXECUTIF	5
2. INTRODUCTION	6
3. ELEMENTS D'EVALUATION DES OERT ET DE L'OFFRE DE SERVICES DE DEMARRAGE	7
3.1. Services prévus et services rendus aux OERT en 2009-2010 : critère d'efficacité du CPS	7
3.2. Cohérence interne de l'offre de services de démarrage	13
3.3. Principaux résultats et effets constatés suite à l'offre de services de démarrage	14
3.4. Eléments d'appréciation sur les services et la démarche : critère de pertinence	19
4. REFORMULATION DE L'OFFRE DE SERVICES : DES OFFRES SPECIFIQUES A CHAQUE TYPE D'OERT	23
5. PROGRAMMATION DES ACTIVITES EN 2011	30
5.1. Objectifs fixés pour l'année 2011	30
5.2. Répartition des tâches	32
5.3. Autres éléments de programmation	38
6. ANNEXES	39
6.1. Annexe 1 : Programme de mission	39

Liste des abréviations

AFD	Agence française de développement
AGR	Activité génératrice de revenus
ASIRRI	Projet d'appui aux irrigants et aux services aux irrigants
CPS	Centre de prestations de services
CRA-Ségou	Chambre régionale d'agriculture de Ségou
FCPS	Fédération des centres de prestation de services
FISONG	Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG
IER	Institut d'économie rurale
IRAM	Institut de recherches et d'application des méthodes de développement
IRC	Institut des régions chaudes (ex-CNEARC)
OERT	Organisation d'entretien des réseaux tertiaires
ON	Office du Niger
OP	Organisation de producteurs
PADON	Programme d'appui au développement de l'Office du Niger

1. Résumé exécutif

Une mission de suivi et d'appui programmatique a été réalisée par l'IRAM du 6 au 18 février 2011 auprès de la fédération Faranfasi so FCPS. Cette mission a permis de tirer le bilan des services fournis aux OERT en 2010 et d'élaborer l'offre de services pour 2011, d'organiser le comité annuel de suivi du projet, d'assurer un suivi général des activités, de commencer à capitaliser les leçons et de programmer les activités pour 2011.

En 2010 des progrès très significatifs ont été réalisés, tant par les OERT que par les CPS. Parmi les 14 OERT adhérentes au CPS, 4 sont restées dormantes (type 1), 9 ont réalisé des progrès intéressants (type 2) et 1 a déjà atteint le type 3. Le CPS a quant à lui développé ses compétences en hydraulique et gestion de l'eau et est maintenant dans une situation plus favorable qu'avant le projet. Les relations entre les acteurs se sont aussi significativement améliorées. Ce rapport présente des éléments d'évaluation en termes d'efficacité du CPS à rendre des services aux OERT, de cohérence des services, de pertinence de la démarche ASIrri et d'effets sur les OERT, le CPS et les autres acteurs.

Le rapport présente à posteriori l'ensemble des services fournis aux OERT en 2009 et 2010 – ce que l'on appelait l'offre standard de démarrage - depuis leur adhésion et en tire un premier bilan. L'évaluation a alors permis de reformuler cette offre de démarrage : suppression de certaines activités, ajout d'autres, ajustements... Une offre de services a également été élaborée pour les OERT de types 2 et 3 qui sera testée en 2011. Le CPS peut donc désormais ajuster ses services à chaque type d'OERT. En fin de projet (d'ici 1 an) la FCPS devrait donc être en mesure de passer du stade modules tests au stade modules répliquables en proposant une offre de services qui permettra aux OERT dormantes de franchir les premières étapes de leur développement (passer du type 1, au type 2, puis 3).

2. Introduction

Une mission de suivi et d'appui programmatique a été réalisée par l'IRAM (Christophe Rigourd) du 6 au 18 février 2011 auprès de la fédération Faranfasi so FCPS (présence à Niono du 7 au 16, Cf programme de mission en annexe) dans le cadre de la composante Mali du Projet d'appui aux irrigants et aux services aux irrigants (ASIrri).

La mission visait à :

- Finaliser le processus d'évaluation des services et des organisations d'entretien du réseau tertiaire OERT amorcé en novembre 2010 par le centre de prestation de services CPS de Molodo¹ ;
- Appuyer la préparation et participer au comité annuel de suivi du projet ;
- Appuyer la préparation et participer à un atelier d'échange technique organisé par la FCPS sur l'appui aux irrigants et les services aux irrigants ;
- Programmer avec l'équipe du projet les activités à venir pour 2011.

La mission a comporté les activités suivantes :

- Entretiens avec 5 OERT² afin de recueillir leurs appréciations sur les services fournis en 2010, apprécier les progrès réalisés par les OERT et identifier les besoins de services pour 2011 ;
- Entretiens avec les partenaires du projet et les autres acteurs intervenant sur des thématiques similaires : Office du Niger à la Direction de zone et à la Direction Gestion de l'Eau, Institut d'Economie Rurale IER (et notamment Camara avec lequel la FCPS a collaboré), Chambre d'agriculture de Ségou, Nyeta Conseil (qui intervenait sur les modules tests PADON). Il s'agissait de connaître leurs appréciations sur les activités du projet, ainsi que d'échanger sur leurs propres activités afin d'augmenter les collaborations ;
- Une réunion avec le conseil d'administration du CPS de Molodo afin de tirer le bilan des activités 2010 et d'échanger sur l'offre de services 2011 ;
- Un atelier réunissant le CPS de Molodo, les OERT (13 OERT sur les 14 ont participé) et la Direction de zone de l'Office afin de tirer le bilan de 2010 et d'échanger sur l'offre de services 2011 ;
- Le comité annuel de suivi ;
- Des séances de travail avec le conseiller OERT et le coordinateur FCPS ;
- Un débriefing en fin de mission à l'AFD de Bamako.

L'atelier d'échange initialement prévu n'a pas pu être organisé du fait d'un jour férié le 15 février. Des discussions techniques ont cependant eu lieu pendant le comité de suivi.

¹ Cf. rapport de mission de novembre 2010 pour une présentation du processus et des outils d'évaluation.

² Sindia, Yeredeme, Jekabara du village de Molodo Bamanan et Kegnereye et Sabugnuma du village de Niaminani.

3. Eléments d'évaluation des OERT et de l'offre de services de démarrage

On évalue dans cette section les services au travers des critères habituels de l'évaluation : efficacité du CPS à rendre les services, cohérence interne des services, résultats et effets des services (sur les OERT, le CPS et les partenaires) et pertinence des services et de la démarche.

Il est difficile à ce stade d'apprécier l'efficacité (absence de données précises relative au temps de travail des conseillers et élus, mais cet aspect devra être analysé lors de la capitalisation).

3.1. Services prévus et services rendus aux OERT en 2009-2010 : critère d'efficacité du CPS

L'offre de services initiale était volontairement relativement large et peu spécifique en termes de produits et résultats. Il s'agissait pour le CPS et l'OERT de s'entendre sur une démarche pilote globale mentionnant :

- « L'esprit » de la prestation de services : c'est-à-dire les principes de fonctionnement d'un CPS ;
- Les principaux domaines de services aux OERT : hydraulique, agronomique, gestion, institutions, social ;
- Les principaux types de services habituellement fournis par le CPS : formation, sensibilisation, médiation, suivi évaluation, alphabétisation.

En revanche le contrat ne précisait pas ce que le CPS allait faire avec chacune des OERT (nombre de formations par exemple), ni comment ces services allaient s'articuler les uns avec les autres. Il s'agissait d'être flexible, et au sein du panel de services annoncés, de choisir ce qui semblait le plus pertinent suivant l'évolution de la situation.

Certains services initialement prévus n'ont ainsi pas été rendus : ils se sont avérés moins pertinents (outil CalCul par exemple³), trop prématurés (système de redevance) ou bien l'équipe n'en a pas eu le temps. A l'inverse d'autres services non anticipés initialement ont été réalisés : formation en gestion de l'eau, remise de kits d'entretien, diagnostics précis des OERT. C'est finalement le propre d'une démarche pilote d'adapter l'action en cours de route.

Il est donc nécessaire, à la fin de la prestation de services 2010, de revenir sur les services prévus et ceux effectivement rendus. Cela permettra de tirer les leçons de cette première année et ainsi reformuler l'offre de service de démarrage pour les OERT (Cf. section 4).

³ L'outil a bien été présenté aux élus et conseillers du CPS, a bien été testé, puis a été écarté car jugé peu pertinent à ce stade. Le test a cependant été intéressant pour le CPS et l'on exclue pas qu'à terme, il puisse à nouveau être utilisé.

3.1.1. Niveau de réalisation des services prévus par contrat

La colonne de gauche du tableau ci-dessous liste les services mentionnés dans les contrats de prestation. La colonne de droite indique leur niveau de réalisation.

Services prévus dans les contrats avec les OERT	Services rendus
Formations :	
Sur les techniques d'entretien des réseaux tertiaires	2 sessions de groupe à l'échelle village concernant 12 OERT et 60 participants
En alphabétisation	Session de 4 mois pour un village concernant 7 OERT et 23 participants
Sur l'établissement d'un calendrier cultural	Deux sessions à l'échelle village réunissant 12 OERT et 36 participants. 14 formations pour les OERT, 108 participants. Deux actions pilotes menées pour deux OERT.
Sur la tenue des documents administratifs et comptables	Une formation à l'échelle village réunissant 25 participants. NB : activité un peu prématurée en 2010 puisque les OERT n'ont pas de ressources financières.
Information et sensibilisation :	
Sur les objectifs et fonctions des OERT	Plusieurs visites des élus et conseillers : explication du contrat plan, du rôle des OERT...
Redynamisation des OERT, offres de services des OERT	Plusieurs visites des élus et conseillers : explication du fonctionnement du CPS, contractualisation
Appuis conseils :	
La compréhension des statuts et règlements intérieurs	Traduction des SRI en langue locale Bamananka pour chaque OERT, explication des SRI aux membres
La révision des statuts et règlements intérieurs	Non : activité jugée trop prématurée. La révision des SRI doit se baser sur la pratique réelle des OERT.
L'élaboration de stratégie de mobilisation de la contribution	Non : à ce stade il s'est surtout agit de sensibiliser les OERT sur la nécessité d'une contribution.
Mise en place de l'outil CalCul	Non : le CPS (élus et conseillers) ont été formés à l'utilisation de l'outil, mais il a été décidé que l'outil n'était pas adapté à ce stade de développement des OERT.
Mise en place de calendrier agricole collectif et individuel pour chaque OERT	Action pilote pour 2 OERT et sensibilisation des autres. Difficultés de mise en œuvre.
Réorientation vers d'autres acteurs (au besoin) pour garantir le respect du calendrier	Non

La tenue des documents	Une formation à l'échelle village réunissant 25 participants. NB : activité un peu prématurée en 2010 puisque les OERT n'ont pas de ressources financières.
Le calcul et la gestion de la contribution	Non : à ce stade il s'est surtout agit de sensibiliser les OERT sur la nécessité d'une contribution.
La mise en place d'un calendrier d'entretien	Suite au diagnostic hydraulique appui aux OERT pour élaborer un plan d'action entretien pour l'entretien courant et périodique. Chaque OERT dispose de son diagnostic et de son plan d'entretien.
L'apprentissage pour la révision du règlement intérieur	Non : activité jugée trop prématurée. La révision des SRI doit se baser sur la pratique réelle des OERT.
Médiation :	
En cas de conflits	Interventions des élus du CPS
Suivi évaluation :	
Des pratiques agricoles en vue d'évaluation collective par les OERT et capitalisation	Suivi des pratiques agricoles de deux OERT, mais ce suivi est partielle (notamment on ne dispose pas des rendements) ce qui rend son exploitation difficile.
De la quantité et qualité des travaux en vue d'évaluation collective par les OERT et capitalisation	Très peu de données disponibles.

De plus les services suivants, non prévus initialement, ont été prestés aux OERT :

- Diagnostic agro-socio-économique : Etablissement de la liste pour chaque OERT des exploitants comprenant : nom, superficie, statut attributaire / locataire / achat, statut résident / non résident, équipement ;
- Diagnostic hydraulique : Une session de diagnostic participatif / formation pour chaque OERT, élaboration de cartes, identification des problèmes, élaboration de plans d'actions ;
- Formation gestion de l'eau : Une session réunissant les deux villages sur le fonctionnement de l'arroiseur.
- Remise de kit d'entretien : Chaque OERT a reçu un kit d'entretien (brouette, pelles, pioches, râtaux...).
- Appui acquisition du récépissé : Réalisé pour 3 OERT.
- Appui ouverture compte bancaire : Réalisé pour 2 OERT.
- Evaluation OERT et services : Elaboration d'outils d'évaluation et mise en œuvre d'un processus d'évaluation / auto-évaluation des OERT et des services.

3.1.2. Synthèse des services fournis

Les deux tableaux pages suivantes listent les services effectivement fournis :

- La nature exacte de l'activité : on distingue notamment ce qui relève de la sensibilisation, de la médiation, de la formation, de l'appui conseil ou du suivi évaluation.
- Si cette activité à concernée chacune des 14 OERT, ou bien s'il s'est agit de sessions à l'échelle des villages. Il s'agit notamment d'estimer le temps que cela a représenté pour le CPS et pour les OERT.

- Qui les a exécuté et quand.

On cherche ainsi à mieux caractériser, à postériori, les services ayant constitué l'offre de démarrage (ou l'offre initiale standard).

Synthèse des principaux services fournis aux OERT en 2009 et 2010

Domaines de services	Période	Activités	Participants / nombre de sessions	Réalisé par
Hydraulique	11/2009	Formations / sensibilisation techniques d'entretien : présentation des techniques d'entretiens, présentation d'outils de diagnostic de base des réseaux	2 sessions (1 session/village), 60 participants issus de 12 OERT	Consultant extérieur
	05/2010	Formation sur le fonctionnement du tertiaire (gestion de l'eau) : fonctionnement des prises (tout ou rien ou modules à masque), gestion de l'eau au niveau de l'arroseur	1 session suivie par des représentants des 14 OERT, des conseillers et élus du CPS	Consultant extérieur
	2010	Remise de kit d'entretien aux OERT	1 kit pour chacune des 14 OERT	CPS
	05-10/2010	Diagnostic hydraulique participatif pour chaque OERT (y compris formation de membres de l'OERT) + élaboration de plans d'actions : plan d'entretien courant et plan d'entretien périodique pour chaque OERT. Le plan d'entretien périodique permet l'identification de mini-réhabilitations pilotes pour les OERT de type 2 et 3.	14 sessions = 1j/OERT pour le diagnostic + 1/2j OERT pour les plans d'actions	Consultant extérieur + stagiaires + CPS
	2009-2010	Sensibilisation des OERT sur entretien	Activité récurrente pour chacune des 14 OERT	CPS (élus)
	2009-2010	Suivi, appui conseil	Activité récurrente pour chacune des 14 OERT	CPS (conseillers)
Agronomique	12/2009	Formation / sensibilisation calendrier cultural : sensibilisation à la mise en place d'un calendrier cultural collectif à l'échelle de l'arroseur (pour réduire la durée de mise en eau, dégager du temps pour l'entretien, faciliter la gestion de l'eau entre les parcelles)	2 sessions (1 session/village), 36 participants issus de 12 OERT	Consultant extérieur
	05/2010	Formation calendrier cultural collectif : rappel de l'intérêt d'un calendrier collectif (vidéo), identification des contraintes propres à chaque arroseur, élaboration d'une carte (avec parcellaire) de chaque arroseur	14 sessions (1 session/OERT), 108 participants	Consultant extérieur
	2010	Diagnostic agro socioéconomique des 14 OERT : liste des exploitants (reconstruite à partir du rôle de l'Office et vérifications de terrain), identification des résidents / non-résidents, superficie par exploitant, type de contrat,...	Pour chacune des OERT	CPS
	06/2010	Action pilote calendrier cultural pour deux OERT : établissement calendrier, suivi / enregistrement des pratiques agricoles	2 OERT	CPS

Domaines de services	Période	Activités	Participants / nombre de sessions	Réalisé par
Gestion	2010	Formation en gestion administrative et financière	Une session (à vérifier) réunissant les 14 OERT, 25 participants (Présidents, Secrétaires, Trésoriers des bureaux des OERT).	CPS
	2010	Appui à 2 OERT pour l'ouverture de comptes bancaires	2 OERT	CPS
	2010	Sensibilisation sur la mobilisation de la contribution (redevance tertiaire gérée par l'OERT)	Activité récurrente pour chacune des 14 OERT	CPS
Institutionnel	2009	Appui à la relecture des SRI	Sessions de travail avec chacune des 14 OERT (par le conseiller juridique)	CPS
	2009	Appui à la compréhension des objectifs des OERT : contrat plan...		CPS
	2010	Appui à l'acquisition de récépissé pour 3 OERT		CPS
Alphabétisation	2009-2010	Formation alpha : 1 session de 4 mois pour les OERT du village de Molodo Bamanan	23 participants issus de 7 OERT du village de Molodo Bamanan	CPS (conseiller alpha)
Suivi évaluation	11/2010 à 02:2011	Evaluation des services et évaluation des OERT : processus combinant des évaluations par les OERT, par le CPS/FCPS, par les partenaires extérieurs et par l'IRAM	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 sessions (1 par village) pour présenter les outils, ▪ une session d'auto-évaluation pour chaque OERT (sans accompagnement), ▪ une session de restitution avec chacune des OERT par le CPS ▪ Une session d'évaluation par le CPS ▪ 5 OERT rencontrées par l'IRAM ▪ Un atelier CPS/OERT (avec l'Office du Niger) 	CPS et IRAM

3.2. Cohérence interne de l'offre de services de démarrage

Plusieurs constats rapides peuvent être faits concernant la cohérence interne des services, c'est-à-dire essentiellement l'articulation des services / des appuis les uns avec les autres.

D'abord, il semble essentiel de couvrir l'ensemble des domaines (hydraulique, agronomique...) simultanément. L'accompagnement des irrigants dans un système irrigué ne peut pas traiter l'un de ces domaines en ignorant les autres : les éléments du système sont liés. Cependant on doit déterminer le point d'entrée le plus pertinent. Dans le cas de la démarche ASIrrri on a adopté une entrée socio-organisationnelle par la médiation au lieu d'une entrée hydraulique. Cependant les aspects hydrauliques ont rapidement été pris en compte et les producteurs se sont montrés très intéressés par ces formations.

La cohérence interne de l'offre de services peut cependant être améliorée :

- Certaines activités ont été insuffisamment articulées : Par exemple la formation sur le calendrier cultural a permis à chaque OERT d'élaborer une carte de son aménagement avec le parcellaire, carte qui n'a pas été réutilisée pour le diagnostic hydraulique. Ces deux activités auraient dues être mieux articulées.
- Certaines activités peuvent sembler redondantes : Par exemple deux formations (une à l'échelle village et une à l'échelle OERT) faisant recours à un consultant extérieur sur le calendrier cultural. Afin d'optimiser l'utilisation des ressources une seule de ces deux formations pourrait être conduite par un consultant extérieur, l'autre (si maintenue) pouvant être conduite par le CPS directement.
- Les diagnostics (hydrauliques et agro-socio-économiques) sont venus assez tardivement dans l'enchaînement des services. Peut-être faudrait-il à l'avenir les réaliser plus tôt pour les nouvelles OERT adhérentes.
- Les formations en gestion administrative et financière semblent prématurées pour des OERT en cours d'activation.
- La formation en alphabétisation fonctionnelle n'a été réalisée que pour un village, or cela devrait être la base de services.⁴

Dans la section 4 de ce rapport on proposera une reformulation de l'offre de démarrage sur la base du bilan 2010, c'est-à-dire des services nécessaires à l'activation des OERT.

Lors de la capitalisation à venir on devra compléter ce tableau : vérifier les services, préciser les démarches / activités spécifiques, les temps nécessaires, les produits disponibles (cartes...), l'articulation des services les uns avec les autres (par quoi commencer ? quel enchaînement ?).

⁴ Pour rappel le projet ASIrrri ne comporte pas de ligne budgétaire spécifique pour l'alphabétisation, ce qui constitue une faiblesse de la formulation du projet. L'alphabétisation a donc été financé sur d'autres lignes budgétaires du CPS.

3.3. Principaux résultats et effets constatés suite à l'offre de services de démarrage

3.3.1. Résultats et effets sur les OERT

a. Une évolution différentielle des OERT

Le principal effet constaté est un début d'activation de certaines OERT, alors que d'autres sont restées inactives. Rappelons qu'initialement aucune des 14 OERT n'était active. Il y a donc un début de différenciation des OERT entre-elles comme nous en avons fait l'hypothèse initialement.

Deux outils sont utilisés pour caractériser ces évolutions des OERT :

- Une typologie des OERT construite dans le même esprit que les typologies habituellement utilisées par la FCPS : type 1 OERT à l'arrêt, type 2 OERT en démarrage, type 3 OERT en décollage, type 4 OERT performante, ce qui correspond respectivement aux types 1, 2, 3 et 4 des OP membres des CPS : en grande difficulté, en difficulté, en redressement et performantes.
- Un outil « d'auto-évaluation » des OERT, le *Mogoni* qui permet à chacune des OERT de s'attribuer un score de 1 à 4 dans les domaines suivants : dirigeants de l'OERT, membres de l'OERT, entretien du réseau, gestion de l'eau, ressources internes, relations extérieures. Des notes par domaines sont attribuées, puis une note moyenne.

		Type (selon diagnostic)	Type (selon évaluation élus CPS)	Note moyenne Mogoni selon OERT	Type retenu*
Niaminani	Kégnèrèyé	2	3	2,67	2
	Jiguiya	1	2	2,83	1
	Yèrègnini	2	1	2	2
	Cèsiri	2	2	2,17	2
	Jigisèmè	2	1	2,33	2
	Sabougnouma	2	1	2,17	2
	Benkadi	1	1	2,5	1
Molodo Bamanan	Jèkabaara	2	2	2,67	2
	Kafo	2	2	2,5	2
	Jantognèrèla	1	2	2,17	1
	Sindia	3	3	2,5	3
	Sabali	1	2	1,83	1
	Dambé	2	2	2,17	2
	Yèrèdèmè	2	2	2,5	2

* Le type retenu pour chaque OERT est celui issu du diagnostic hydraulique, socio-économique et agronomique : repose sur la rencontre de chacune des OERT par les stagiaires et le conseiller OERT.

Après un peu plus d'un an d'appui⁵ par le CPS 9 OERT sont en démarrage (type 2), 1 est en décollage (type 3) et 4 sont restés peu actives (elles ont bien menées quelques activités, mais trop peu pour qualifier pour le type 2).

Attention ces évolutions sont tout à fait réversibles et non pérennes à ce stade : une OERT peut ainsi régresser du type 3 au type 2 si sa position en type 3 n'est pas consolidée. En revanche on suppose qu'une OERT de type 3 ne régressera pas jusqu'au type 1 dans un délai rapide.

b. Quelques éléments clés de différenciation des OERT

Le tableau page suivante résume quelques caractéristiques essentielles des OERT.

Bien qu'aucun facteur ne semble suffisamment explicatif du niveau de développement des OERT (son type) les facteurs listés sont certainement à prendre en compte par le CPS pour accompagner les OERT :

- L'état initial des infrastructures : infrastructures non réhabilités récemment sur MD1 et MD2, alors que le partiteur M1 a été réhabilité en 2001 ;
- La taille des exploitations familiales, leur statut foncier et la proportion de non résidents sur l'arroseur. Ces trois facteurs sont étroitement liés au village. A Molodo Bamanan les exploitations sont significativement plus grandes qu'à Niaminani (en moyenne, respectivement 2,6 ha contre 1,25 ha), le taux de non-résident est significativement plus faible à Molodo (12% contre 41%) et davantage d'exploitants sont tributaires de leurs parcelles à Molodo (96% contre 78%).
- Bien que le niveau d'équipement des exploitants soit une contrainte forte, cela ne semble pas un critère de différenciation de nos OERT entre elles, ni même l'intensité culturelle.

⁵ Démarrage de la composante Mali en mars 2009, mais démarrage effectif des activités vers juin 2009.

	OERT	Partiteur	Arroseur	Nbre exploit.	Sup.totale (ha)	Sup.moyen (ha)	Résident	Non résident	% non résident	Types contrats	Niveau équipement	Intensité culturale	Contre saison	Classe OERT	Type OERT
Niaminani															
1	Kégnèrèyé	MD2	3D	23	39	1,76	12	11	48%	86,98% attrib	35%	130%	Riz	1	2
2	Jiguiya	MD2	2D	28	34,14	1,22	28	0	0%	96,43% attrib	30%	120%	Riz	1	1
3	Yèrègnini	Indé	2	28	28,63	1,02	28	0	0%	100% attrib	35%	125%	Riz	3	2
4	Cèsiri	Indé	3	29	35,24	1,21	14	15	52%	100% attrib	30%	135%	Riz	3	2
5	Jigisèmè	MD1	2D	33	39	1,18	8	25	76%	87,88% attrib	35%	125%	Riz	1	2
6	Sabougnouma	MD2	1D	36	42,2	1,28	34	2	6%	91,66% attrib	35%	120%	Riz	1	2
7	Benkadi	MD1	1D	85	18,75	0,82	19	67	78%	86,95% attrib	30%	135%	Riz	1	1
Total Niaminani				263	218,21	1,25	154	109	41%	78,56%	33%	127%			
Molodo Bamanan															
1	Jèkabaara	MD2	4D	7	13,9	1,99	5	2	29%	100% attrib	35%	140%	Riz	1	2
2	Kafo	M1	4D	3	19,3	6,43	3	0	0%	100% attrib	35%	120%	Riz	2	2
3	Jantognèrèla	M1	6DBis	10	13,9	1,39	10	0	0%	100% attrib	35%	135%	Riz	2	1
4	Sindia	MD1	5D	6	11,59	1,93	6	0	0%	100% attrib	35%	130%	Riz	1	3
5	Sabali	MD1	10G	68	90,33	1,33	62	6	9%	100% attrib	35%	135%	Riz	1	1
6	Dambé	MD2	6D-7D	14	34	2,43	11	3	21%	92,86% attrib	30%	135%	Riz	1	2
7	Yèrèdèmè	M1	5G	11	31	2,82	8	3	27%	81,82% attrib	30%	140%	Riz	2	2
Total Molodo Bamanan				119	183,02	2,62	105	14	12%	96,38%	34%	134%			
				382	401,23										

c. Détails des résultats et effets sur les OERT

Concrètement les services du CPS ont généré les résultats et effets suivants relatifs aux différents domaines des OERT :

- Dirigeants de l'OERT et membres de l'OERT : Une mobilisation accrue des membres des OERT (meilleure participation aux réunions et aux formations, meilleure participation aux entretiens, meilleure concertation des membres), une meilleure compréhension des objectifs et des fonctions des OERT (explication du contrat cadre notamment), une diminution des tensions.
- Entretien du réseau III : Les OERT ont réalisés plusieurs campagnes d'entretien des canaux arroseurs. L'entretien des drains à quant à lui été laissé de côté en général (sauf exceptions). Les connaissances techniques sont améliorées. Malheureusement la durabilité des effets des entretiens est faible : les canaux sont rapidement envahis à nouveau après les entretiens. Cela démontre d'une part la difficulté de procéder à des entretiens efficaces sur canaux humides / en eau (pas de possibilité de faire du brûlis) et d'autre part de la nécessité d'entretiens aux différents niveaux (I, II et III) pour être vraiment efficace.
- Gestion de l'eau au niveau du III : La gestion de l'eau est améliorée : « on n'attend plus 24h pour avoir de l'eau », « il y a moins de tension autour de la prise », « il y a moins de débordements ».
- Ressources internes : Plusieurs OERT ont commencé à collecter une redevance hydraulique au niveau du tertiaire. Le plus souvent cette redevance est en nature (paddy) mais certaines OERT ont également demandé une contribution en espèce des membres. A ce stade les montants collectés sont globalement inférieures à ce qui a été fixé par les OERT. Rappelons que les rendements 2010 étaient relativement mauvais : ce premier résultat de collecte de redevance est donc néanmoins très positif. Deux OERT ont ouvert un compte bancaire.
- Relations extérieures : Elles sont améliorées avec l'Office du Niger. On a aussi assisté à un début de concertation à l'échelle village (Molodo Bamanan).

Pourtant ces effets ne sont pas encore pérennes :

- Les membres des OERT soulignent « nous sommes des agriculteurs, il faut participer plusieurs fois à la même formation pour que l'on retienne tout » : il faudra donc répéter les mêmes formations.
- Certaines OERT qui avaient réalisés de très bons entretiens avant l'hivernage 2010 n'ont pas réussi à remobiliser leurs membres de façon aussi intense avant la contre saison 2011.

D'autre part ils ne sont pas généralisables à toutes les OERT : quatre sont toujours de type 1.

3.3.2. Résultats et effets sur le CPS et la FCPS

Le premier effet est certainement l'acquisition de nouvelles compétences en hydraulique et gestion sociale de l'eau pour le CPS.

La position du CPS est également améliorée. Rappelons que le CPS de Molodo avait initialement été sélectionné par la FCPS car il s'agit d'un des centres les moins performants (moindre taux de collecte des cotisations annuelles, davantage d'OP en difficultés), ceci étant essentiellement dû au contexte plus difficile de la zone de Molodo (pauvreté accrue par rapport aux autres zones). Il s'agissait aussi pour la FCPS de répartir les projets entre centres. Aujourd'hui « le projet ASIrrri contribue au rayonnement du CPS et à sa publicité ».

A ce stade, il n'est pas évident que ces nouveaux services augmentent la viabilité financière des CPS. En revanche ils contribueront certainement à renforcer leur ancrage local – comme c'est actuellement le cas pour le CPS de Molodo. La capitalisation du projet devra estimer plus précisément les coûts et les recettes des services aux OERT. On devra alors proposer une formule

de calcul de la cotisation annuelle des OERT suivant son type et les services fournis pour tenter de se rapprocher du coût réel du service.

3.3.3. Sur les partenaires et les relations entre partenaires

On constate un début d'adhésion / de croyance des partenaires à l'idée des OERT. Bien que la mise en place des OERT soit une initiative de l'Office du Niger (contrat plan), tous ces agents n'étaient (ne sont ?) pas nécessairement convaincus de la pertinence du modèle. Comme l'indique un agent de l'Office, « *au début je ne croyais pas à l'idée des OERT, mais depuis les modules tests, j'y crois* ». La perception des OERT qu'ont les partenaires seraient donc en train de changer.

Depuis le démarrage du projet, les relations avec l'Office du Niger se sont sensiblement intensifiées et améliorées, tant au niveau local qu'institutionnel :

- Au niveau institutionnel : participation de l'Office (Direction Générale et Direction de Zone) au comité annuel de suivi en 2010 et 2011, participation de la Direction de Zone aux réunions trimestrielles de programmation à Molodo, rencontres ad hoc entre la FCPS et l'Office, réunions de discussions en marge des missions IRAM, accueil des équipes projet Haïti et Cambodge et organisation de visite des aménagements.
- Au niveau local : les agents de la Direction de zone, et notamment les aiguadiers, sont impliqués dans la plupart des activités organisées par le CPS (formation des OERT, réunions CPS-OERT...). Les relations entre paysans et aiguadiers sont également en amélioration.

Il semble qu'un cercle vertueux soit timidement en train de se mettre en place : les collaborations au niveau institutionnel encouragent les collaborations à la base, et réciproquement, les fortes collaborations à la base encouragent les collaborations au niveau supérieur. Les paysans et aiguadiers constatant que le CPS de Molodo et la FCPS ont de fréquents échanges avec l'Office, se sentent rassurés et sont encouragés à faire de même. Les niveaux supérieurs de l'Office (Direction de Zone et Direction Générale) constatant que ses agents de terrain sont impliqués dans les activités du CPS, constatant que les OERT commencent à être actives, se mobilisent également davantage pour soutenir la démarche de la FCPS : preuve en est leur relative disponibilité (excellent accueil des équipes projet Haïti et Cambodge, disponibilité des Directions pour des rencontres ad hoc avec la FCPS et l'IRAM).

Cependant la FCPS se doit de rester proactive et des progrès sont encore possibles.

- En effet lors de l'évaluation des services fin 2010 les principaux partenaires (Office, Chambre d'Agriculture et Nyeta Conseil) s'estimaient trop peu informés pour être en mesure de porter une appréciation sur les modules tests ASIrri. Ce manque d'information peut s'expliquer par différentes raisons : d'une part la périodicité annuelle du comité de suivi pour présenter des résultats de façon complète, d'autre part la faible circulation des informations au sein même des structures (peu de compte-rendu par les agents impliqués dans les activités ASIrri), enfin l'information produite par le projet n'est pas à ce stade très digeste (rapports d'études plutôt que synthèses courtes).
- Les relations avec l'IER ne sont pas institutionnalisées : il s'agit en réalité de contrats individuels entre un chercheur de l'IER et la FCPS⁶.

Enfin certains s'interrogent sur la pertinence pour la FCPS de s'impliquer dans un accompagnement technique des OERT (hydraulique : entretien et gestion de l'eau notamment, et agronomique : calendrier culturaux). A ce stade de l'action pilote il semble nécessaire pour la FCPS

⁶ Deux raisons essentielles à cela : réduire le coût de prestation et rapidité de contractualisation.

de s'impliquer dans tous les domaines d'accompagnement des OERT (hydraulique, agronomique, institutionnel, social, économique), mais cela ne signifie pas que les CPS auront vocation, au-delà de l'action pilote à s'impliquer dans tous ces domaines. La question de quels services devront être internalisés par les CPS et quels services devront être externalisés devra être étudiée d'ici la fin du projet.

3.4. Eléments d'appréciation sur les services et la démarche : critère de pertinence

3.4.1. Appui à la mise en place de calendrier cultural collectif à l'échelle de l'arroseur

Plusieurs projets (PSI-CORAF, Bonnes Pratiques, APIAA...) ont démontré l'intérêt de mettre en place des calendriers culturaux collectifs à l'échelle de la maille hydraulique. Certains de ces projets ont élaboré des outils pour cela (CalCul notamment par le projet PSI-CORAF). Le projet ASIrrri a donc tenté la mise en place de tels calendriers, en pointant dès le départ que l'essentiel du processus résidait dans l'appui à la concertation au niveau des OERT. Ces activités ont rencontré des résultats très mitigés :

- En 2009 le CPS a tenté d'utiliser le logiciel CalCul. Au-delà du fait que l'utilisation de ce logiciel requiert un minimum de compétences informatiques et des données sources non disponibles sur place, il s'est surtout avéré que l'utilisation du logiciel déviait l'attention du CPS de l'essentiel : la concertation. Ainsi au lieu d'être un exercice de concertation au niveau de l'OERT pour programmer les aspects agricoles et hydraulique, l'élaboration du calendrier s'est limitée à la fixation d'une date. Le logiciel a donc été mis de côté pour la suite...
- En 2010 le CPS a retenté d'appuyer les OERT à mener des exercices de concertation pour programmer leurs activités agricoles et hydrauliques (entretien et gestion de l'eau). L'exercice s'avérant difficile, les exploitants pointant l'insuffisance d'équipement du travail du sol, l'expérience s'est limitée à deux OERT. Cependant, même dans ce cas, tout le monde semble s'être concentré sur le calendrier (fixer des dates) et semble avoir oublié que l'essence même de l'activité était la concertation au niveau de l'OERT.

Il semble donc nécessaire de ne plus faire référence au « calendrier agricole » et de se limiter à accompagner la concertation au niveau des OERT.

La concertation devra permettre de faire converger intérêts individuels des exploitants et intérêts collectifs, et donc rapprocher stratégies individuelles des exploitants et stratégie collective de l'OERT. Cela suppose de comprendre les situations propres de chacun, notamment en prenant en compte les aspects suivants : parcelles hautes / parcelles basses, résidents / non résidents, attributaires / acheteur / locataire, équipé / non équipé, taille des exploitations, qui semblent être des facteurs importants d'élaboration des stratégies individuelles.

3.4.2. Appréciations sur le processus d'évaluation des OERT et des services

Le processus d'évaluation révèle des aspects positifs :

- Prendre un temps pour l'évaluation permet de réaffirmer la nature pilote du projet.
- S'assurer que le CPS et les OERT tirent le bilan des premières actions avant de planifier la suite. « *Les outils ont permis aux OERT de se poser des questions* ». En ce sens, l'évaluation contribue au renforcement des acteurs (OERT et CPS).

- « *L'initiative du CPS de demander leur point de vue aux autres acteurs (Office du Niger, CRA-Ségou, IER, Nyéta Conseil) est bonne, même s'ils n'en ont pas été capable* ». C'est d'ailleurs une initiative qui n'est pas habituelle. Cela a certainement contribué à renforcer les collaborations : la FCPS se soumettant au jugement des autres, cela facilite les discussions et la concertation entre acteurs.

Cependant plusieurs aspects négatifs doivent être soulignés :

- « *Les outils sont trop techniques* ». « *Les questions sont trop nombreuses* ». Toutes les OERT ne disposent pas de suffisamment de paysans alphabétisés pour permettre une discussion large et inclusive de tous. Il est donc difficile d'apprécier, à postériori, dans quelle mesure les auto-évaluations se sont limitées à l'attribution rapide d'un score par l'OERT, ou bien si les outils (Mogoni et EvalServices) ont réellement permis de susciter un débat au sein de l'OERT.
- Les OERT n'ont pas toujours été objectives dans leurs notations, elles ont manqué de recul et se sont parfois surévaluées. La surévaluation est surtout le fait des OERT de type 1 (à l'arrêt).
- Le CPS n'a pas toujours été suffisamment critique vis-à-vis des OERT, notamment lors de la restitution des résultats aux OERT. Il ne doit pas simplement s'agir d'une présentation des résultats de l'OERT, mais bien d'une restitution critique pour susciter un débat. En l'absence de débats critiques à l'issue du processus, le risque est que le CPS conforte des faiblesses des OERT. La posture de l'évaluateur est un exercice délicat.
- Les acteurs n'ont pas nécessairement l'information pour conduire l'évaluation : les élus du CPS ne connaissent pas toutes les OERT et ne peuvent donc pas positionner objectivement les OERT dans la typologie. Les partenaires (Nyeta Conseil, Office du Niger, Chambre d'Agriculture) ne connaissent pas suffisamment bien les activités du projet pour porter un jugement dessus.
- Les outils sont à ce stade très conjoncturels : ils reflètent une situation à un instant t, or les OERT peuvent évoluer assez rapidement d'un type à l'autre (dans un sens comme dans l'autre).
- Les élus du CPS n'ont pas attribué les mêmes types aux OERT que les stagiaires et le conseiller OERT. On s'est alors interrogé sur la fiabilité de la typologie et sur son utilisation. La typologie est-elle suffisamment fiable ? Ou bien est-elle mal utilisée ? Il s'est en réalité avéré que les élus du CPS ne connaissaient pas suffisamment bien toutes les OERT pour les positionner correctement. Il a été décidé de valider la typologie et la notation des stagiaires et du conseiller OERT (notation sur la base des diagnostics assez précis).

Au final, on peut faire les recommandations suivantes concernant le processus d'évaluation :

- Conserver un processus d'évaluation car cela renforce les acteurs individuellement (OERT et CPS) et renforce la concertation entre acteurs (FCPS et ON notamment).
- Préférer un processus d'auto-évaluation accompagné des OERT par le CPS, surtout pour les OERT de type 1 et 2, qu'un processus où l'OERT conduit seule son auto-évaluation.
- Le CPS doit se préparer à ces exercices pour s'assurer qu'il reste critique vis-à-vis des OERT et qu'il suscite des débats (contradictaires) au sein / avec l'OERT.
- Simplifier les outils.

3.4.3. Appréciation de la démarche d'appui aux OERT au travers du carré de la viabilité des OERT

a. Justification de la démarche

Une organisation peut être analysée au travers de son carré de la viabilité.

Viabilité technique	Viabilité sociale
Viabilité juridico institutionnelle	Viabilité économique et financière

La démarche d'appui aux OERT s'est en priorité concentrée sur la viabilité sociale des OERT, ensuite sur les aspects techniques et juridico institutionnels. A ce stade les aspects économiques et financiers ont été peu touchés. Cette démarche est pleinement assumée et revendiquée par le projet :

- Etant donné les multiples tensions au sein des OERT, et sur la zone Office du Niger en général, le projet avait fait le choix d'une entrée socio-organisationnelle par la médiation. Il s'agissait de créer un contexte social favorable au niveau de l'OERT pour permettre à celle-ci de se développer. C'était un préalable. (Viabilité sociale).
- Ensuite, il s'agissait de se concentrer sur les deux mandats des OERT : l'entretien et la gestion de l'eau au niveau des III. Des sensibilisations et formations ont donc été conduites sur ces sujets : entretien des canaux, gestion de la prise, calendrier agricole... Les OERT commençaient ainsi à trouver un contenu et à acquérir des capacités. (Viabilité technique).
- Le cadre général juridique et institutionnel était déjà présent. Les OERT sont mises en place par l'Office du Niger (Cf. Contrat Plan) et elles disposent sur le papier de statuts et règlements intérieurs. Le CPS devait donc d'une part les appuyer à obtenir leur récépissé (1^{ère} étape vers une reconnaissance), puis les accompagner à élaborer leurs propres institutions sur la base de leur pratiques (révision des statuts et règlements). Ce deuxième aspect prenant du temps, car devant être construit par l'OERT sur la base d'une pratique réelle, et non au cours de réunions théoriques. (Viabilité juridique et institutionnelle).
- Les aspects économiques et financiers avaient seulement été touchés à la marge : sensibilisation sur la nécessité d'une redevance III et une formation en gestion administrative et financière. (Viabilité économique et financière).

b. Quel modèle économique pour les OERT ?

Il semble maintenant nécessaire pour les OERT les plus avancées (type 3) de réfléchir à leur modèle économique. Cela passe notamment par répondre aux questions suivantes : l'OERT pourra-t-elle couvrir l'ensemble de ses coûts (frais d'entretiens courants, frais d'entretiens périodiques, frais d'adhésion au CPS, frais de fonctionnement généraux) seulement sur la base des cotisations de ses membres (la redevance hydraulique) ? ou bien devra-t-elle s'engager dans des activités génératrices de revenus pour couvrir ces coûts ?

Pour répondre à ces questions, plusieurs analyses doivent être menées par le CPS et l'OERT :

- Estimation des coûts de l'OERT ;
- Estimation du coût du service du CPS (ce coût est l'un des coûts de l'OERT, mais revêt un intérêt particulier pour réfléchir au modèle économique du CPS) ;
- Estimation du montant maximum que les producteurs sont prêts à payer comme cotisation à leur OERT et modalités de paiement ;

- Simulation d'activités génératrices de revenus : parmi celles-ci l'achat d'un motoculteur par l'OERT devrait être évalué par le CPS (réalisation d'un plan d'affaire pour un tel investissement).

Les OERT ne cessent de demander depuis le démarrage du projet l'achat de motoculteurs ou de bœufs de labour, soit pour les agriculteurs individuellement soit pour l'OERT. Une OERT avait envisagé de s'équiper d'une batteuse. La dernière option (batteuse) ne semble pas pertinente comme activité génératrice de revenu pour une OERT : trop éloignée de son mandat (entretien et gestion de l'eau) d'une part, et risque possible de rentrer en compétition avec les autres OP d'autre part. La gestion collective d'un attelage semble quant à elle difficile au niveau collectif (trop de cas d'échecs).

En revanche le CPS devrait étudier la faisabilité de l'achat de motoculteurs par les OERT :

- Cela répondrait au problème de faiblesse d'équipement des exploitations familiales ;
- Cela faciliterait la planification agricole collective à l'échelle de l'arroseur (plan de labour à élaborer de façon concertée) ce qui devrait permettre d'éviter les retards et donc l'étalement du calendrier, et donc pourrait permettre de dégager du temps pour faire des assecs complets des arroseurs nécessaires à leur entretien ;
- Cela pourrait faciliter l'entretien des réseaux en rendant le transport de matériaux plus faciles ;
- Enfin l'OERT pourrait organiser de la prestation du motoculteur à l'extérieur (et parmi ses membres) ce qui pourrait générer des revenus (nécessaires pour couvrir les coûts des entretiens).

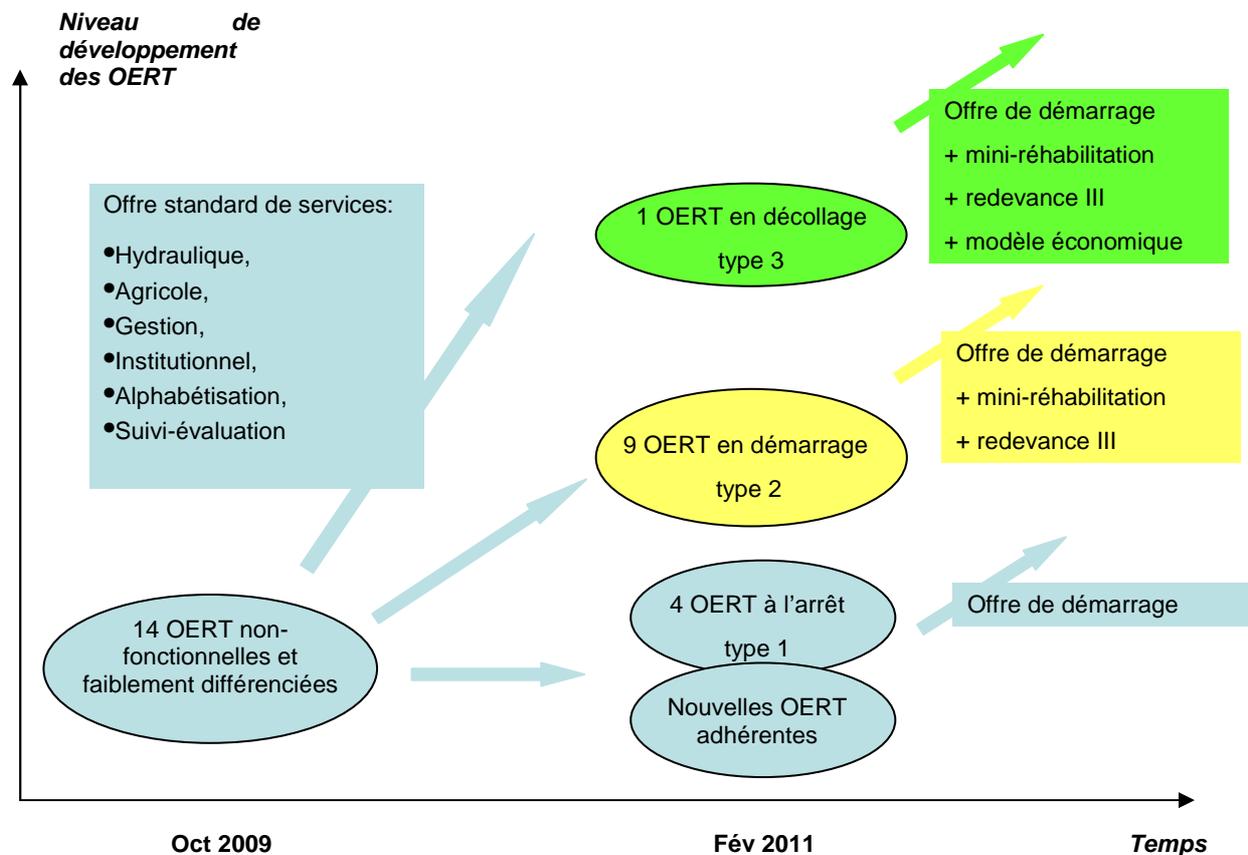
Le CPS devrait réaliser une étude de faisabilité d'un tel investissement en partant sur une hypothèse d'investissement financé à crédit via une banque ou IMF. Si l'étude est positive on pourrait envisager que le CPS appui les OERT de type 3 à réaliser un tel investissement.

4. Reformulation de l'offre de services : des offres spécifiques à chaque type d'OERT

En 2009 les 14 OERT adhérentes au CPS étaient faiblement différenciées : elles étaient surtout caractérisées par leur non fonctionnalité, aspect qui surpassait leurs autres différences (taille, % de non-résidents...). Une offre standard de services avait donc été élaborée. Le diagnostic réalisé mi-2010 révèle que les OERT se sont différenciées et il faut donc dorénavant apporter des services spécifiques à chaque type d'OERT.

On doit donc formuler les offres suivantes :

- Offre de démarrage valable pour les 4 OERT de type 1, ainsi que pour les nouvelles OERT qui adhèreraient au CPS ;
- Offre pour les 9 OERT de type 2 ;
- Offre pour l'OERT de type 3.



4.1.1. Stratégies des différentes offres

a. Offre de démarrage

Concernant l'offre de démarrage on a cherché à simplifier par rapport à l'action pilote de 2010 :

- Les activités non essentielles, car un peu prématurées pour un démarrage, en gestion administratives et financières, ont été supprimées et reportées au stade type 2.
- De même concernant les activités liées à la planification agricole : on se contentera pour les nouvelles OERT de les sensibiliser à ces aspects, sans pour autant réaliser de formations ou accompagner de véritables exercices de concertation à l'échelle de l'OERT sur les aspects de planification agricole (on ne prévoit donc pas de formation sur ce sujet).

Les nouvelles OERT adhérentes devront recevoir l'ensemble de ces services.

En revanche pour les 4 OERT de type 1 déjà appuyées en 2009-2010 il ne sera pas nécessaire de reproduire cette année le diagnostic hydraulique (on devra en revanche actualiser le diagnostic agro-socio-économique afin de prendre en compte les éventuelles évictions), ni de leur refournir un kit d'équipement.

b. Offre pour les OERT de type 2

Les producteurs soulignent la nécessité de reproduire les mêmes formations qu'en 2010 afin de consolider les acquis. Les services pour le type 2 reprennent donc l'offre de démarrage (comme type 1), à laquelle s'ajoutent les éléments suivants :

- Appui aux mini-réhabilitations ;
- Appui à la mise en place d'un système de redevance ;
- De plus les activités d'appui à la concertation sont développées, notamment pour les aspects de planification agricole ;
- Appui à la révision des SRI.

Observations particulières sur l'appui aux mini-réhabilitations :

- Les actions pilotes de mini-réhabilitations sont issues du diagnostic hydraulique et du plan d'action. Le financement ASIrrri ne peut concerner que les activités :
 - Au-delà du contrôle / des compétences des exploitants : par exemple les réfections de prises III normalement à la charge de l'Office du Niger ;
 - Les activités qui dépassent les capacités financières et humaines des producteurs : par exemple des entretiens périodiques de canaux et drains qui n'ont pas été réalisées depuis de longues années ;
 - Le financement ASIrrri ne pourra couvrir des entretiens courants normalement à la portée des producteurs.
- Les actions pilotes de réhabilitation supposent un cofinancement : cash des membres + main d'œuvre des membres + financement ASIrrri.
- Dans la mesure où une contribution financière des membres est attendue, les actions pilotes doivent être articulées avec la mise en place de la redevance hydraulique III.

- Ces actions pilotes doivent être discutées avec les agents de l'Office, notamment pour valider des choix techniques et vérifier la qualité des travaux.
- Pour des travaux techniques ou exigeants des équipements le CPS facilitera l'utilisation de prestataires extérieurs. Idéalement des contrats devront être signés entre l'OERT concernées et le prestataire⁷.

On imagine que le reliquat du fonds d'investissement sera utilisé pour ces mini-réhabilitations.

Observations particulières concernant la redevance hydraulique :

- Appui au calcul de la redevance : quel montant ? quelle utilisation ? quelles modalités de collecte ?
- Appui à l'ouverture du compte bancaire ;
- Appui à la gestion financière : formation et suivi de l'utilisation des sommes collectées.

Ces activités seront menées par les conseillers de gestion / assistants conseillers de gestion en concertation avec le conseiller OERT.

Observations concernant l'appui à la révision des SRI :

Cette activité n'a de sens qu'une fois que l'OERT a acquis suffisamment d'expérience propre, d'où le fait de l'avoir supprimé de l'offre de démarrage. Il s'agit de partir de l'expérience pratique de l'OERT pour réviser les SRI, et notamment mettre en place un système de sanctions graduelles et efficaces.

c. Offre pour les OERT de type 3

A ce stade une seule OERT est de type 3. En plus de l'offre pour OERT de type 1 et 2, le CPS appuiera la mise en place d'une activité génératrice de revenus (AGR) afin d'améliorer la viabilité économique et financière de cette OERT. Le choix de l'AGR aura également une incidence sur la viabilité technique et sociale de l'OERT. Par exemple on fait l'hypothèse, mais cela devra être vérifié, que l'achat d'un motoculteur renforcera la viabilité technique (planification agricole collective facilité) et sociale.

Attention le CPS doit agir ici en tant que conseiller de gestion pour un investissement d'une OP : étude de faisabilité, plan d'affaire, médiation bancaire, appui au suivi de l'AGR...

⁷ A défaut, et pour cette action pilote, les contrats pourront être directement signés entre le CPS (pour le compte de l'OERT) et le prestataire.

4.1.2. Offre de démarrage pour les OERT de type 1 : concerne 4 OERT

Domaines de services	Période	Activités	Participants / nombre de sessions	Responsable
Hydraulique	Annuel	Sensibilisation des OERT sur entretien et gestion de l'eau	Par village et par OERT	Elus du CPS
	Fév-Avr	Formation sur les techniques d'entretien : présentation des techniques d'entretiens, présentation d'outils de diagnostic de base des réseaux	Par village / groupe d'OERT ⁸	Consultant extérieur
	Fév-Avr	Formation sur la gestion de l'eau (fonctionnement du III) : fonctionnement des prises (tout ou rien ou modules à masque), gestion de l'eau au niveau de l'arroseur	Par village / groupe d'OERT ⁹	Consultant extérieur
	Fév-Avr	Diagnostic hydraulique participatif de la maille arroseur (y compris formation de membres de l'OERT) + élaboration de plans d'actions : plan d'entretien courant et plan d'entretien périodique pour chaque OERT.	Pour chaque nouvelle OERT	Consultant extérieur + conseiller OERT
	Fév-Avr	Actualisation du diagnostic hydraulique	Pour chaque ancienne OERT	Conseiller OERT
	Avr	Remise de kit d'entretien aux OERT	Pour chaque nouvelle OERT	Conseiller gestion / élus
	Annuel	Suivi, appui conseil	Pour chaque OERT	Conseillers du CPS
	Annuel	Médiation en cas de conflits	Pour chaque OERT	Elus du CPS
Agronomique	Annuel	Sensibilisation des OERT sur planification collective : rappel de l'intérêt d'un calendrier collectif (vidéo)	Par village / groupe d'OERT	Elus du CPS
	Fév-Avr	Diagnostic agro socioéconomique de l'OERT : liste des exploitants (reconstruite à partir du rôle de l'Office et vérifications de terrain), identification des résidents / non-résidents, superficie par exploitant, type de contrat,....	Pour chaque nouvelle OERT	Conseiller CEF + élus
	Fév-Avr	Actualisation du diagnostic agro-socio-économique	Pour chaque ancienne OERT	Conseiller CEF

⁸ Idéalement ces formations devraient être conduites pour chaque OERT, mais il est peu probable que les ressources humaines et financières le permettent. Il faudra ainsi probablement le faire à l'échelle village en regroupant plusieurs OERT (5 participants par OERT par exemple).

⁹ Idem ci-dessus.

Gestion	2 ^{ème} semestre	Sensibilisation sur la mobilisation de la contribution (redevance tertiaire gérée par l'OERT)	Par village et par OERT	Elus du CPS
Institutionnel	1 ^{er} semestre	Appui à la relecture des SRI : traduction, exposé du contenu	Pour chaque OERT	Conseiller juridique
	Annuel	Sensibilisation sur les objectifs des OERT : contrat plan...	Par village et par OERT	Elus du CPS
	2 ^{ème} semestre	Appui à l'acquisition de récépissé	Pour chaque OERT	Conseiller de gestion / assistant
Alphabétisation	Annuel	Formation alpha : 1 session de 4 mois	Par village	Conseiller alpha
Suivi évaluation	Décembre	Evaluation des services et évaluation des OERT : processus combinant des évaluations par les OERT, par le CPS/FCPS, par les partenaires extérieurs et par l'IRAM	Pour chaque OERT	CPS (conseillers et élus)
	Annuel	Suivi / enregistrement des pratiques d'entretien	Pour chaque OERT	Chaque conseiller / élu
	Annuel	Suivi / enregistrement des temps de prestations des conseillers	Pour chaque OERT	Chaque conseiller / élu

4.1.3. Offre de services pour les OERT de type 2 : concerne 9 OERT

Domaines de services	Période	En plus de l'offre de démarrage les services suivants sont prestés. Activités	Participants / nombre de sessions	Responsable
Hydraulique	Fév-Avr	Appui à la réalisation de mini-réhabilitation	Chaque OERT	Consultant extérieur / conseiller OERT / Office du Niger / Prestataire
Agronomique	Avril	Formation / sensibilisation sur la planification collective : rappel de l'intérêt d'un calendrier collectif (vidéo), identification des contraintes propres à chaque arroseur : parcelles hautes / basses, résidents / non-résidents, attributaires / locataires / achats, variétés courtes / longues, équipés / non équipés.	Chaque OERT	Consultant extérieur / conseiller OERT
	Avril	Appui / conseil à la concertation au niveau de l'arroseur	Chaque OERT	Conseiller OERT / Elus du CPS
Gestion	Fév-Avr	Appui à la mise en place d'un système de redevance au niveau du III	Chaque OERT	Conseiller de gestion / assistant
	Fév-Avr	Formation en gestion administrative et financière	Groupe d'OERT	Conseiller de gestion / assistant
	2 ^{ème} semestre	Suivi de la gestion administrative et financière	Chaque OERT	Conseiller de gestion / assistant
	Fév-Avr	Appui à l'ouverture d'un compte bancaire (BNDA ou IMF)	Chaque OERT	Conseiller de gestion / assistant
Institutionnel	2 ^{ème} semestre	Appui à la révision des SRI, notamment pour la mise en place d'un système de sanctions graduelles et efficaces	Chaque OERT	Conseiller juridique / Conseiller OERT / Elus du CPS
Suivi évaluation	Annuel	Suivi des pratiques agricoles	Chaque OERT	Conseiller CEF

4.1.4. Offre de services pour les OERT de type 3 : concerne 1 OERT

En plus des services de démarrage et de type 2, les services suivants seront prestés.

Domaines de services	Période	Activités	Participants / nombre de sessions	Responsable
Gestion	2 ^{ème} semestre*	Réalisation d'une étude de faisabilité pour un investissement dans une AGR liée aux mandats de l'OERT	Chaque OERT	Conseiller de gestion
	2 ^{ème} semestre*	Appui à l'obtention d'un crédit pour le financement de l'investissement de l'AGR	Chaque OERT	Conseiller de gestion / assistant
	2 ^{ème} semestre*	Appui au suivi et à la tenue des comptes de l'AGR	Chaque OERT	Conseiller de gestion / Assistant
Suivi évaluation	2 ^{ème} semestre*	Suivi des activités AGR	Chaque OERT	Conseiller de gestion / Assistant

* *Ou avant si possible*

5. Programmation des activités en 2011

5.1. Objectifs fixés pour l'année 2011

Des résultats encourageants ont été atteints en 2010 avec les 14 OERT adhérentes au CPS au niveau des tertiaires : meilleure compréhension et mobilisation des membres des OERT, réalisation de plusieurs campagnes d'entretiens, amélioration de la gestion de l'eau et diminution des tensions autour de la gestion de l'eau, début de mobilisation d'une contribution financière par les producteurs, meilleures collaborations avec les agents de l'Office sur le terrain, acquisition de nouvelles compétences par le CPS... Pourtant ces premiers effets sont encore fragiles et doivent être consolidés. Deux alternatives s'offrent au CPS pour 2011, chacune présentant des avantages et des inconvénients :

▪ **Option 1 : Etendre cette démarche auprès d'autres OERT de la zone afin de couvrir l'ensemble des OERT d'un partiteur et commencer à travailler à cette échelle :**

- A terme une forme d'organisation des irrigants au niveau partiteur sera nécessaire on voit déjà que les efforts réalisés au niveau des III ne seront durables que si des efforts similaires ont lieu au niveau des II et I. Couvrir toutes les OERT d'un partiteur permet de préparer le terrain à une éventuelle union d'OERT.

Avantages :

- Couvrir l'ensemble des OERT d'un partiteur permet d'atteindre une masse critique : la mobilisation des agriculteurs sera ainsi plus importante.
- Les problèmes de drainages nécessitent des collaborations entre OERT voisines.
- Travailler avec toutes les OERT d'un partiteur dès 2011 implique de contourner le principe de libre adhésions des membres du CPS.
- Les ressources financières et humaines disponibles dans le cadre d'ASIrri sont limitées et risquent d'être dispersées si l'on travaille à l'échelle partiteur.

Inconvénients :

- Enfin travailler à l'échelle du partiteur ne signifie pas accompagner toutes les OERT d'un partiteur individuellement cela signifie mener des actions spécifiques avec un collectif d'OERT à ce niveau. Or en une année il ne sera pas possible d'activer l'ensemble des OERT individuelles puis de mener des actions à l'échelle du partiteur.

▪ **Option 2 : Consolider le travail avec les 14 OERT :**

Avantages :

- L'année 2010 a permis de mettre en place les premières étapes / outils d'activation des OERT (offre de démarrage). D'une part ces outils doivent être consolidés et capitalisés, d'autre part il convient d'en élaborer d'autres pour accompagner les OERT de type 2 et 3.

- Compatible avec les ressources du projet. Privilégier la qualité de l'intervention à la qualité.

Inconvénients :

- Retarde l'intervention au niveau supérieur qui sera nécessaire pour consolider le III.

La seconde option semble la plus raisonnable et pertinente à ce stade et on propose donc les objectifs suivants pour 2011 :

a. Objectifs concernant les OERT :

Situation février 2011	Objectifs fin 2011
4 OERT de type 1	Accompagner ces 4 OERT et les faire progresser vers les types 2 ou 3
9 OERT de type 2	Accompagner ces 10 OERT et les faire progresser vers les types 3 ou 4 : nette amélioration de la gestion de l'eau et de l'entretien, et gestion efficace d'une redevance III par ces OERT.
1 OERT de type 3	
14 OERT issues de 3 partiteurs sont membres du CPS et plusieurs autres OERT ont manifesté leur désir d'être membres	Poursuivre la sensibilisation sur ces 3 partiteurs, et pour au moins un partiteur l'ensemble des OERT ont adhéré au CPS (signature d'un contrat de prestation et paiement du droit d'adhésion, les services étant rendus en 2012).

b. Objectifs en termes d'outils et démarches :

- Valider l'offre de démarrage permettant l'activation des OERT : l'affiner, l'évaluer et la capitaliser ;
- Tester l'offre pour les types 2 et 3, ce qui notamment implique : accompagner les OERT à mettre en place un système de redevance III, à gérer des entretiens conséquents (courants + périodiques via des prestataires extérieurs), à réviser leurs SRI (système de sanctions plus efficaces), à améliorer la concertation à l'échelle de l'arroseur (pour une meilleure planification agricole et hydraulique collective) et à réfléchir leur modèle économique.

Ces activités étant menées en étroite collaboration avec les autres partenaires (Office, IER, CRA, Nyeta., AMID...) il sera ainsi possible de formuler des modules répliquables permettant l'accompagnement des premières étapes de développement des OERT (passer du stade 0 aux types 1, 2, 3 voire 4).

Ainsi on démontrera que, moyennant l'accompagnement approprié (outils et démarches), les OERT peuvent assurer correctement leurs mandats d'entretien et de gestion de l'eau à leur niveau.

c. Objectifs vis-à-vis des autres partenaires :

- Socialiser ces résultats pour permettre une répliation à large échelle : socialisation au sein de la FCPS, mais également parmi les autres acteurs (Office du Niger...) ;
- Préparer le terrain avec les autres partenaires (l'Office au premier plan) pour passer au niveau supérieur : préparer la mise en place d'organisations d'irrigants au niveau secondaire, préparer les collaborations entre ces organisations et l'Office, préparer les liens vers les comités paritaires...

5.2. Répartition des tâches

La démarche ASIrrri valorise les diverses compétences du CPS et implique l'intervention des différents conseillers et des élus de façon coordonnée. Tout ne doit pas reposer sur le seul conseiller OERT. Des compétences extérieures sont également recherchées.

Les responsables des différents services aux OERT sont indiqués dans les tableaux précédents (offres de services pour les types 1, 2 et 3). On donne ci-dessous quelques éléments complémentaires pour assurer une bonne répartition des tâches.

5.2.1. Conseiller de gestion et assistant conseiller de gestion

Ils seront responsables des activités liées à la mise en place de la redevance hydraulique tertiaire pour les OERT de type 2 et 3 et des activités génératrices de revenus pour les OERT de type 3. En amont de ces deux activités il convient de mener une réflexion sur le modèle économique des OERT (comment assurer leur viabilité économique et financière).

a. Réflexions sur le modèle économique des OERT et sur le processus d'introduction d'une redevance III

Estimation des coûts hydrauliques de l'OERT :

Ces coûts consistent en :

- Frais d'entretiens courants des réseaux : en valorisant la main d'œuvre fournie par les paysans, la main d'œuvre éventuellement contractée à l'extérieur (GIE) ;
- Frais d'entretiens périodiques des réseaux : en valorisant l'achat de kits d'entretiens par l'OERT, la main d'œuvre (paysanne ou extérieure), les interventions d'entreprises pour des gros travaux, les matériaux et autres équipement (remplacement de modules cassés...) ;

Afin d'estimer ces coûts les conseillers consulteront l'Office du Niger, l'IER et Nyeta Conseil :

- Les conseillers rencontreront d'abord séparément les personnes ressources de ces structures afin de recueillir leurs opinions sur : ce que doit couvrir la redevance, le mode de calcul, les montants proposés (sur la base d'un argumentaire technique), les modes de collectes possibles, etc.
- Les conseillers organiseront une réunion de l'ensemble de ces partenaires afin d'échanger sur cette question et d'élaborer une démarche d'introduction de la redevance pour les OERT. Cette réunion envisagera aussi la pertinence pour les OERT de mettre en place des AGR.
- Discussion de cette démarche avec les élus du CPS et de la FCPS.

Estimation des coûts non-hydrauliques des OERT.

- Frais d'adhésion et cotisation annuelle au CPS. Pour le moment les montants de l'adhésion et de la cotisation ne reposent pas sur une estimation du coût réel des services. Le CPS doit maintenant ajuster le prix de ses prestations aux OERT sur la base du suivi des services réalisés : quels conseillers impliqués ? combien de temps ? pour quelle action ? etc. On peut imaginer que la tarification prenne en compte plusieurs facteurs :
 - Le type de l'OERT à l'image de ce que fait déjà un CPS avec les autres membres (AV, tons...) : A ce stade il n'est que possible d'estimer le « coût d'activation » des OERT. Cela devrait permettre de proposer un montant de cotisation annuelle pour les OERT de type 1. L'année prochaine on devrait également proposer des montants pour les OERT de type 2 et 3.
 - La taille des OERT est très variable : de 3 à 85 agriculteurs, ou de 11 à 90ha pour les 14 OERT pilotes. Il est clair que le volume des prestations n'est pas le même pour une petite ou pour une grande OERT. De même la capacité de paiement n'est pas la même. Le CPS pourrait avoir intérêt également à ajuster ses taux de facturation à la taille des OERT.
- Frais de fonctionnement généraux des OERT : A ce stade il n'y en a pas, mais on peut supposer qu'à l'avenir l'OERT pourra avoir à faire face à des frais pour l'organisation de son AG ou le fonctionnement de son bureau.

Quel processus de mise en place de redevance ? quel model économique ? :

Pour commencer les conseillers peuvent se limiter à une discussion avec le CA du CPS et de la FCPS afin d'estimer à la louche le montant raisonnable d'une redevance. La différence entre les deux (montant nécessaire / montant possible) peut faire apparaître un besoin de financement que l'OERT devra couvrir d'une façon ou d'un autre. Une AGR peut ainsi intégrer le modèle économique de l'OERT.

Le CPS et la FCPS devront alors :

- Prendre une décision concernant le processus de mise en place de redevance III pour / par les OERT de type 2 et 3 ;
- Le processus d'appui aux AGR par les OERT de type 3.

b. Tâches pour la mise en place du système de redevance

Attention le terme « redevance hydraulique III » est utilisé dans ce rapport par facilité : plusieurs acteurs (dont l'Office) utilisent ce terme, mais il n'est pas sûr que les paysans souhaitent conserver ce terme qui pourrait introduire une ambiguïté par rapport à la redevance Office. Il faudrait donc au préalable se mettre d'accord collectivement sur une terminologie appropriée et non ambiguë.

Une fois les réflexions préalables conduites les conseillers devront :

- Accompagner les 10 OERT de types 2 et 3 à élaborer et mettre en place à leur niveau une redevance. Bien que la démarche soit commune à toutes les OERT, le système de redevance sera spécifique à chaque OERT. Le conseiller devra faciliter la réflexion de chaque OERT pour que celle-ci élabore son propre système : montant, modalité de collecte, sanction en cas de non paiement, etc. Ces réflexions s'appuieront sur les données techniques issues des discussions avec l'ON, l'IER et Nyeta Conseil.
- Appuyer ces OERT à ouvrir un compte bancaire.
- Réaliser 2-3 formations en gestion administrative et financière à l'attention des 10 OERT : suivi, contrôle, modalités de calculs, etc...

- Réaliser le suivi de la gestion de cette redevance pour ces 10 OERT : mise en place d'outils de suivi par les OERT, restitution des montants collectés / utilisés aux membres. Ces données de suivi devront être consolidées par le CPS afin de capitaliser cette expérience.
- Un petit groupe de suivi réunissant les acteurs impliqués initialement (Office, IER, Nyeta) sera constitué pour échanger sur la mise en œuvre de ce processus.

c. Tâches visant à l'amélioration de la viabilité économique et financière des OERT

Ces tâches concernent à ce stade uniquement une OERT de type 3. Elles sont étroitement liées aux réflexions menées sur la redevance hydraulique III.

Suite à la réflexion menée par le CPS et la FCPS, puis avec l'OERT, sur le modèle économique, les tâches suivantes seront menées par les conseillers :

- Appuyer l'OERT à identifier une AGR possible : identification des besoins, cohérence avec le mandat d'une OERT, cohérence avec les interventions des autres O, facilité de gestion, marché potentiel, etc. Différentes options pourront être envisagées par l'OERT, les conseillers appuyant la sélection d'une AGR selon les critères ci-dessus.
- Conduire une étude de faisabilité pour l'AGR. Cette étude devra permettre l'élaboration d'un plan d'affaire bancable pour l'AGR concernée. Les aspects suivants devront être couverts : coûts / bénéfices de l'AGR, financement de l'AGR, modalités de gestions, risques possibles, etc. Des études de sensibilité avec différentes variables seront élaborées pour tester la fiabilité de l'étude.
- Accompagner la mise en place de AGR :
 - Appui à l'obtention du financement auprès d'une banque ;
 - Appui à l'acquisition des équipements (contacts...);
 - Appui à la gestion technico-écobonomique : formation à la gestion, mise en place d'outils de gestion, suivi des opérations, appui à l'analyse et aux reporting aux membres.
- Capitaliser cette expérience afin notamment de vérifier si une AGR améliore effectivement la viabilité économique des OERT.

5.2.2. Conseiller juridique

a. Appui à la relecture des SRI

Cette activité concerne l'ensemble des OERT appuyées, quelque soit leur type. On cherche à s'assurer de la connaissance des SRI par l'ensemble des membres des OERT.

b. Appui à la révision des SRI

Cette activité ne concerne que les OERT de types 2 et 3.

Il s'agit d'accompagner les OERT à analyser leurs pratiques courantes, identifier les problèmes éventuellement rencontrés ainsi que les succès possibles, et sur cette base apporter des améliorations aux SRI. Le conseiller appui ainsi chaque OERT à réviser ses propres SRI (à façonner ses institutions). Il s'agit de permettre à chacune des OERT de dépasser les SRI standards.

c. Appui à l'acquisition de récépissé

Seules une OERT sur les 14 appuyées dispose actuellement de récépissé. Bien qu'on ne se fasse pas trop d'illusions sur la portée de l'obtention d'un récépissé, et que l'on préfère apprécier le bon fonctionnement d'une OERT grâce à d'autres critères (Cf la typologie), l'obtention d'un récépissé présente plusieurs avantages :

- Un certain effet mobilisateur sur les membres ;
- Formaliser l'existence de l'OERT ce qui facilitera l'ouverture d'un compte bancaire (pour la gestion de la redevance) ou l'obtention d'un crédit (pour les AGR).

En première approximation on estime que cette activité est du ressort du conseiller juridique. Le CPS pourra cependant également impliquer le conseiller de gestion et assistant conseiller de gestion si besoin.

5.2.3. Conseiller à l'exploitation familiale

a. Actualisation des diagnostics agro-socio-économiques

Pour chacune des 14 OERT des diagnostics agro-socio-économiques ont été réalisés en début d'intervention : liste des exploitants, superficie, type de contrat, possession d'équipements de travail du sol, résident ou non. Du fait de possibles évictions pour non paiement de redevance, d'achats ou de locations de parcelles, d'achat d'équipements... cette liste peut évoluer et doit donc être actualisée chaque année pour toutes les OERT.

b. Suivi des pratiques agricoles

Le suivi des pratiques agricoles a été partiel en 2010 : notamment en l'absence de données de rendements les données collectées précédemment n'étaient pas exploitables.

Le suivi devrait être activé pour les OERT de types 2 et 3. Pour rappel, l'objectif est à terme de pouvoir faire le lien entre planification collective et rendements agricoles.

5.2.4. Consultant extérieur

Le CPS poursuivra sa collaboration avec M. Camara de l'IER. D'une part certaines formations déjà réalisées en 2010 seront reconduites, d'autre part de nouvelles prestations seront demandées à Camara :

a. Formation aux techniques d'entretien

En novembre 2009 2 sessions ont été conduites (1/village) réunissant un total de 60 exploitants de 12 OERT. Cette formation sera reconduite pour les OERT de types 1, 2 et 3 avec une partie sous l'arbre et une partie sur un arroseur. On envisage 4 sessions, chaque session regroupant 2-3 OERT, et chaque OERT envoyant en moyenne 10 agriculteurs (un peu moins pour les petites et un peu plus pour les grandes). Idéalement il faudrait pouvoir former environ 200 agriculteurs (la moitié des 382 des 14 OERT).

Autant que possible le consultant aidera les participants à faire le lien avec leurs propres arroseurs (utilisation des diagnostics hydrauliques réalisés en 2010).

Cela correspondrait à 4 jours de formation + 1 journée de préparation + 1 journée de rédaction du rapport.

b. Formation à la gestion de l'eau au niveau du III

Une session a été conduite en mai 2010. Cette formation sera reconduite pour les OERT de types 1, 2 et 3 avec une partie sous l'arbre et une partie sur un arroseur. On envisage 4 sessions, chaque session regroupant 2-3 OERT, et chaque OERT envoyant en moyenne 10 agriculteurs (un peu moins pour les petites et un peu plus pour les grandes). Idéalement il faudrait pouvoir former environ 200 agriculteurs (la moitié des 382 des 14 OERT).

Autant que possible le consultant aidera les participants à faire le lien avec leurs propres arroseurs (utilisation des diagnostics hydrauliques réalisés en 2010).

Cela correspondrait à 4 jours de formation + 1 journée de préparation + 1 journée de rédaction du rapport.

c. Appui techniques pour les mini-réhabilitations

Ces activités ne concernent que les OERT de types 2 et 3.

Bien que les compétences hydrauliques du CPS soient en progression elles sont encore trop limitées pour gérer correctement, sur le plan technique, ces mini-réhabilitations. Les tâches consistent en :

- Vérifier l'inventaire des travaux élaboré. Notamment vérifier que les travaux prévus correspondent bien à des travaux qui ne peuvent être du simple ressort des producteurs. Le projet ne doit pas en effet se substituer aux producteurs. Cette vérification devra être réalisée en collaboration avec l'Office du Niger.
- Elaboration de cahiers des charges pour les travaux devant être réalisées par des prestataires.
- Appui à l'identification des prestataires et à la contractualisation. Suivant les cas les contrats seront soit entre le CPS et les entreprises (GIE, privés individuels...), soit entre les OERT et les prestataires.
- Contrôle des travaux et appui à la réception des travaux.

Pour l'ensemble de ces tâches le consultant aura également un objectif de renforcement de capacités du CPS.

En première approximation on suppose que deux jours de prestation / OERT devraient être suffisants. Cela correspond donc à 20 jours de prestation (2 jours x 10 OERT) + 2 jours de préparation générale avec le CPS + 2 jours de rédaction du rapport.

d. Participation à la réflexion sur le système de redevance

M. Camara sera consulté au même titre que les autres acteurs (Office du Niger et Nyeta Conseil) dans le processus de mise en place de la redevance III. De plus il sera contracté pour quelques jours pour :

- Former le CPS aux modalités de calcul du montant de la redevance ;
- Appuyer le CPS pour la mise en place du système pour 3 OERT : participer aux réunions avec les OERT, intervenir comme personne ressource lors des réunions, s'assurer que le montant décidé par l'OERT est cohérent avec le niveau de dégradation des infrastructures / le type d'infrastructure.

5.2.5. Elus

Les élus interviendront essentiellement pour :

- Poursuivre la sensibilisation auprès des 14 OERT déjà adhérentes pour la mise en place de nouveaux services : redevance pour types 2 et 3, AGR pour type 3, ...
- Intervenir en cas de conflit (médiation) ;
- Sensibiliser les autres OERT des partiteurs : L'objectif étant qu'à la fin de l'année 2011 cette sensibilisation encourage de nouvelles OERT à adhérer. Idéalement on souhaite qu'au moins pour un partiteur toutes les OERT ait effectué les démarches d'adhésion permettant un démarrage des services en 2012.
- Suivre, évaluer, capitaliser les interventions du CPS et les diffuser au niveau de la FCPS.

5.2.6. Conseiller OERT

Le conseiller OERT est le seul agent du CPS de Molodo à intervenir à temps plein et il est essentiel qu'il ait une vision de l'ensemble des services. Il sera donc impliqué dans l'ensemble des activités mais avec des niveaux de responsabilités différents :

Il sera directement responsable des activités suivantes :

- Mise en œuvre des 10 mini réhabilitations (OERT de type 2 et 3) ;
- Actualisation des diagnostics hydrauliques : dans la mesure où les diagnostics hydrauliques initiaux ont servi de base à la planification des travaux d'entretiens courants et périodiques, il est normal que ces diagnostics soient actualisés chaque année (de façon sommaire) pour la nouvelle programmation des travaux. Pour cela les cartes format A3 doivent être au niveau du CPS et des OERT.
- Appui à la concertation au niveau de chacune des OERT (type 2 et 3). On cherche surtout à garantir un dialogue entre les membres de l'OERT. Cela facilitera ultérieurement la programmation des entretiens, la planification agricole, la mise en place de la redevance...
- Appui à la concertation avec les autres acteurs : OERT voisines et Office du Niger en priorité.
- Organisation du suivi, de l'évaluation et de la capitalisation des actions ;
- Coordination des services sur le terrain.

Il interviendra en appui aux autres activités des autres conseillers.

5.2.7. Coordinateur FCPS

Le coordinateur est responsable des tâches suivantes :

- Suivi de l'exécution des activités et du budget du projet ;
- Coordination de l'ensemble ;
- Contractualisation (avec le consultant M. Camara et pour les mini réhabilitations) ;
- Relation avec les partenaires : Office du Niger, CRA-Ségou, IER, Nyeta Conseil, syndicats. Il s'agit d'assurer un bon niveau d'information à tous, de faciliter les collaborations (essentielles par exemple pour conduire les activités sur la redevance et sur les mini réhabilitations) ;
- Assurer une bonne circulation de l'information au sein de la FCPS et la participation des élus et conseillers du CPS de Molodo. Il est essentiel d'éviter une situation où le conseiller OERT serait le seul à maîtriser l'ensemble de la démarche d'appui aux OERT.

5.3. Autres éléments de programmation

D'autres activités ont également été discutées pendant la mission :

- Contribution à l'évaluation comparée des modules tests PADON et ASIrri qui sera organisée par la CRA-Ségou.
- Contribution à la conférence sous-régionale organisée par l'AMID en 2011 : cette plateforme sera une bonne occasion de présenter l'expérience Faranfasi so en matière d'appui aux irrigants.
- Capitalisation interne : un budget de la composante transversale sera rétrocédé à la FCPS pour conduire elle-même un exercice de capitalisation de son expérience.
- Une mission IRAM (15j, composante transversale) viendra appuyer cette capitalisation (atelier d'écriture).
- Deux missions IRAM (2x10j) sont prévues pour appuyer la composante : une mission en cours d'année (en début d'hivernage) et une mission de clôture du projet.
- Des représentants de la FCPS participeront à l'atelier final du projet en France.
- Un comité de clôture sera organisé en décembre 2011.

6. Annexes

6.1. Annexe 1 : Programme de mission

Proposition de programme de mission IRAM en appui à la Fédération Faranfasi so dans le cadre du projet ASIrri

			Activités	Lieu	Détails
Dim	06-févr		Trajet Montpellier-Bamako		
Lun	07-févr	M	Trajet Bamako-Niono		
		AM	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Séance de travail à la FCPS ▪ Entretien à la Direction de zone de l'Office du Niger 	Niono / Molodo	Finalisation du programme de la semaine
Mar	08-févr	M	Séance de travail avec le CPS de Molodo (conseiller OERT + conseiller de gestion + un élu)	Niono	Feedback sur le processus d'autoévaluation et d'évaluation, analyse du rapport produit par le CPS
		AM	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontre avec une OERT 	Molodo / Niaminani	Evaluation OERT et évaluation des services par les OERT
Mer	09-févr	M	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontre avec une OERT ▪ Rencontre avec une OERT 	Molodo / Niaminani	Evaluation OERT et évaluation des services par les OERT
		AM	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien à La Direction Générale de l'Office ▪ Entretien à la CRA de Ségou 	Ségou	Evaluation des services par les partenaires
Jeu	10-févr	M	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontre avec une OERT ▪ Rencontre avec une OERT 	Molodo / Niaminani	Evaluation OERT et évaluation des services par les OERT
		AM	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien avec l'IER 	Niono	Evaluation des services par les partenaires
Ven	11-févr	M	Séance de travail avec le CA et les conseillers du CPS de Molodo	Molodo	Evaluation des OERT et des services par le CPS
		AM	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Séance de travail avec le conseiller OERT du CPS ▪ Entretien avec Nyeta 	Niono	Préparation de l'atelier d'élaboration de l'offre de services 2011
Sam	12-févr		Atelier offre de services (14 OERT, FCPS, CPS, IRAM, Direction de Zone ON)	Niono	Synthèse de l'évaluation 2010 et élaboration de l'offre de services 2011
Dim	13-févr		Repos	Ségou	Rédaction / préparation
Lun	14-févr		Séance de travail avec le conseiller OERT, le conseiller de gestion et le coordinateur FCPS	Niono	Préparation comité annuel de suivi, atelier de réflexion et programmation des 6 prochains mois
Mar	15-févr		Férié	Ségou	Rédaction / préparation
Mer	16-févr	M	Comité annuel de suivi*	Ségou	Présentation des activités et résultats

	févr	AM	Début atelier de réflexion*		2010 et des activités 2011
Jeu	17- févr	M	Suite atelier de réflexion*	Ségou	Approfondissement de certaines questions soulevées par les évaluations et le comité de suivi Débriefing et finalisation de la programmation des 6 prochains mois
		AM	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Séance de travail CPS FCPS IRAM ▪ Debriefing à l'AFD ▪ Trajet Ségou Bamako-Montpellier 	Bamako	

**Le comité annuel de suivi est normalement constitué de : CRA-Ségou qui assure la Présidence, ON (Direction Générale, Directions Techniques et Direction de Zone de Molodo), AFD, Délégué Général des exploitants, syndicats agricoles, IER, FCPS, CPS, OERT et IRAM. En plus seront invités cette année pour le comité annuel de suivi et l'atelier de réflexion : Nyeta Conseil, l'AMID, l'Ambassade des Pays Bas.*